

Recours sur le fondement de l'article 9-I de la loi n° 76-97 du 31 janvier 1976 (refus L. 30)

DEMANDE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Cadre réservé au requérant à remplir intégralement

Je, soussigné(e) :

- NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules) :

- NOM D'USAGE :

- Prénoms :

- Date et lieu de naissance :

- Adresse du domicile (en lettres majuscules, ville et pays):

Demande à être inscrit(e) sur la liste électorale consulaire de (ville et pays):

Motif de la demande :

.....
.....
.....

Date et signature de l'électeur(trice)

A JOINDRE :

- Copie de la pièce d'identité française (ou pièce d'identité étrangère accompagnée de la preuve de nationalité française) du requérant/de la requérante
- Justificatif de domicile
- Toute(s) pièce(s) prouvant son appartenance à l'une des catégories visées par l'article L. 30 du code électoral

A adresser, accompagné des pièces justificatives, au :

Tribunal judiciaire de Paris

Pôle civil de proximité - Service des élections politiques - Parvis du Tribunal de Paris

75859 PARIS CEDEX 17 - Courriel : election.tj-paris@justice.fr

Cadre réservé au Tribunal judiciaire

JUGEMENT

() Vu la demande d'inscription sur une liste électorale consulaire ;

Vu l'attestation de l'administration relative aux conditions de radiation ;

Vu l'article 9-I de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976

Vu le décret n°2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976;

.....
.....

Attendu que la demande a été examinée ; qu'il convient d'y faire droit / de la rejeter.

PAR CES MOTIFS

Statuant en matière électorale et en dernier ressort,

Autorise () l'inscription immédiate de la partie requérante;

() le maintien de la radiation de la partie requérante ;

Dit que le présent jugement sera notifié aux parties intéressées.

Fait à Paris, le

20....

Le Greffier

Le Président au Tribunal judiciaire de Paris

Attention : tous les champs sont à renseigner obligatoirement